



Initiative
citoyenne
européenne

MY VOICE, MY CHOICE: POUR UN AVORTEMENT SANS DANGER ET ACCESSIBLE

L'initiative citoyenne européenne (ICE), l'un des principaux instruments de démocratie participative de l'UE, permet aux citoyens d'inviter la Commission européenne à proposer des actes juridiques dans des domaines relevant de la compétence de l'UE. Depuis son lancement, l'ICE a permis aux Européens de mieux faire entendre leur voix dans l'élaboration des politiques de l'Union, qu'il s'agisse de protection de l'environnement ou de justice sociale.

L'initiative «My voice, my choice: pour un avortement sans danger et accessible» s'inscrit dans ce processus démocratique et porte la demande des citoyens en faveur d'un accès, dans toute l'Europe, à des soins de santé génésique sans danger, dans le respect des valeurs de l'UE que sont l'égalité, la dignité humaine et de protection de la santé.



QUELS SONT LES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE?

Cette initiative vise à améliorer l'accès à des **services d'avortement sans danger et légaux** pour les femmes en Europe qui en sont actuellement privées. Elle invite la Commission européenne à apporter un **soutien financier** aux États membres qui seraient en mesure de réaliser des interruptions de grossesse sans danger, dans le respect de leur droit national, pour toute personne en Europe qui n'aurait toujours pas accès à un avortement sans danger et légal, grâce à un **mécanisme de participation volontaire («opt-in»)** des États membres **fondé sur la solidarité**.

Cette initiative n'a pas pour objectif d'harmoniser les législations nationales en matière d'avortement. Elle s'appuie plutôt sur la **compétence de soutien de l'UE en matière de santé publique**, qui viendrait compléter les actions des États membres tout en respectant les cadres juridiques nationaux.



CONSULTATION

Cette initiative a recueilli **1 124 513 déclarations de soutien valables** émanant de citoyens de toute l'UE, les seuils nationaux requis ayant été atteints dans **19 pays**.

#EUTakeTheInitiative
citizens-initiative.europa.eu



RÉPONSE DE LA COMMISSION ET ÉTAPES SUIVANTES

L'initiative a été officiellement soumise pour examen à la Commission européenne le 1er septembre 2025. Le 26 février 2026, la Commission a présenté sa réponse officielle, dans laquelle elle indique ce qui suit:

Après une analyse approfondie de l'initiative et compte tenu des limites imposées par les traités de l'UE à la compétence de l'UE dans le domaine de la santé publique, la Commission souligne que les États membres peuvent recourir aux instruments existants de l'UE pour améliorer l'égalité d'accès à des services de soins de santé légalement disponibles et abordables, y compris des services d'interruption de grossesse sans risque.

Ce soutien de l'UE peut être apporté au moyen du **programme du Fonds social européen plus**

(FSE+), si les États membres souhaitent, à titre volontaire et conformément à leur législation nationale, fournir un tel soutien, notamment en utilisant ou en réaffectant les ressources disponibles de leurs programmes du FSE+. Le FSE+ pourrait servir à améliorer l'accès des femmes enceintes à des services d'interruption de grossesse légalement disponibles, abordables et sans risque. Il peut appuyer l'action des États membres concernés, tout en les laissant libres de déterminer comment et à quelles conditions l'accès à un avortement sans risque et légal sera assuré.

Puisque le soutien de l'UE peut déjà être fourni relativement rapidement par les États membres intéressés avec les instruments existants, il n'est pas nécessaire de proposer un nouvel instrument juridique.

DATES IMPORTANTES



Suivez l'actualité de l'initiative citoyenne européenne [ici](#)

Découvrez d'autres exemples de réussites sur le forum de l'ICE [ici](#)